



Débit résiduel dans les cours d'eau - nécessaire et controversé

L'Emme revitalisée près d'Altsberg au nord d'Utzenstorf. Photo: A. Kirchhofer

La Loi sur la protection des eaux exige que, dans les cours d'eau utilisés par les centrales électriques, des débits résiduels convenables soient maintenus et que les prélèvements d'eau existants soient assainis. Comme c'est souvent le cas dans le domaine de la protection de la nature, la mise en œuvre est lente. Ce qui se passe sur le ce cours inférieur de l'Emme illustre le conflit sur l'assainissement des eaux résiduelles nécessitant une indemnisation dans les zones alluviales. C'est le long de ce tronçon de l'Emme qu'aura lieu l'excursion du 2 mai, à l'occasion de l'assemblée des délégués.

Les cours d'eau sont les artères vitales qui façonnent notre paysage et sont de la plus haute importance pour la biodiversité. En même temps, les cours d'eau sont utilisés pour la production d'énergie et constituent un pilier important de l'approvisionnement énergétique de la Suisse. En termes d'utilisation, le débit résiduel – débit qui subsiste dans le lit des cours d'eau après un ou plusieurs prélèvements – est vital et déterminant pour tout l'écosystème aquatique. D'une part, il délimite l'espace de

vie des peuplements d'algues, larves d'insectes, crustacés, mollusques et poissons et, d'autre part, la variabilité du courant (qui augmente avec la quantité d'eau) apporte d'autant plus de diversité d'habitat. Pour les plus grands animaux, un autre facteur important est la profondeur de l'eau qui est déterminante pour la libre circulation de ces derniers. La libre migration amont/aval est particulièrement importante pour la faune piscicole, notamment pour rejoindre certains habitats après les

crues ou encore permettre leurs déplacements vers la zone de reproduction.

Quel débit résiduel pour assurer les fonctions écologiques?

Les quantités d'eau résiduelles sont généralement basées sur le débit naturel d'étiage, car il détermine la zone biologiquement productive du cours d'eau tout au long de l'année. Le débit résiduel ne doit donc pas entraîner une réduction de cette surface en eau. En outre, la profondeur minimale doit être garantie pour la faune piscicole. Les poissons ont normalement besoin d'au moins 2,5 fois leur hauteur pour circuler librement le long des cours d'eau.

Suite à la page 3



Non à la révision de la Loi sur la chasse!

Chers membres de Pro Natura Berne,

En ce joli mois de mai, beaucoup de choses sont en jeu pour nous, car nous voulons gagner un vote déterminant. De quoi s'agit-il? Suite à l'échec total de la révision de la Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP) qui était jusqu'à présent en vigueur et considérée comme équilibrée, diverses associations de protection de l'environnement, sous la direction de Pro Natura, ont lancé un référendum. En moins de 3 mois, 100 000 signatures ont été recueillies en Suisse! Dans le canton de Berne, la collecte a aussi été menée avec ardeur – nous vous devons un grand merci, à vous chers lectrices et lecteurs.

Maintenant arrive la prochaine étape. Le vote décisif est prévu pour le 17 mai. La nouvelle Loi sur la chasse (plutôt loi d'abattage) doit être clairement rejetée par un NON. Pourquoi? Il y a 5 ans, la révision de la Loi sur la chasse prévoyait d'assouplir le statut de protection du loup afin de faciliter les interventions de régulation des populations (une régulation du loup est cependant déjà possible et pratiquée). Au cours du processus parlementaire, de plus en plus de demandes ont été introduites dans le paquet de la révision. Les tirs deviennent possibles sans que les animaux incriminés aient commis de gros dégâts et sans que des mesures préventives raisonnables aient été prises. En outre le Conseil fédéral pourra inclure d'autres espèces protégées comme régulateurs, même des espèces sur liste rouge, tels le lynx, le castor, la loutre ou encore le harle bièvre. Une autre nouveauté est que les tirs pourront dorénavant être ordonnés par les cantons et non plus par la Confédération, ce qui est en fait anticonstitutionnel sous cette forme. La diversité des approches cantonales non coordonnées mènera à coup sûr à des pratiques

chaotiques en matière de tirs préventifs. Bref, la coupe déborde, et il était clair que les associations environnementales devaient se défendre contre cet affaiblissement massif de la protection des espèces. En outre, la crise qui touche la biodiversité aurait dû être une raison suffisante pour que, dans le cadre de la révision de la Loi sur la chasse, le Parlement renforce la protection de la nature et des espèces au lieu de l'affaiblir.

Pro Natura Berne veut éviter qu'au cours de la campagne de votation, nous nous dirigeons vers un fossé ville-campagne. En tant qu'organisation pragmatique, nous ne nous livrerons pas à des considérations idéologiques nébuleuses, mais nous prendrons les habitants des campagnes au sérieux lorsque la présence et le comportement des grands carnivores deviendront problématiques dans l'Oberland bernois et le Haut-Emmental. C'est pourquoi Pro Natura avait accepté l'assouplissement modéré visant à faciliter la régulation du loup. Quant à la cohabitation avec les castors, Pro Natura Berne joue, via l'action Castor & Cie, un rôle important pour trouver des solutions en cas de conflit. C'est comme ça que cela devrait fonctionner, n'est-ce pas? Par cette importante coordination, nous voulons continuer à jouer notre rôle de médiateur compétent et factuel, de partenaire responsable et de confiance, pour la ville comme pour la campagne. Nous nous concentrons sur les faits et non pas sur des contes de fées. Personne ne mérite cela et cela ne sert aucune cause. Ainsi, nous dépendons de votre aide. Chaque voix compte. Faites-vous entendre dans les courriers des lecteurs et prenez contact avec nous si vous souhaitez agir activement. Pro Natura Berne vous dit d'ores et déjà MERCI pour un NON le 17 mai. Je vous souhaite un magnifique printemps.

Verena Wagner-Zürcher, Présidente

Appel aux dons

Soutenez-nous dans la campagne de votation contre la loi révisée sur la chasse! Tout don sur le compte postal 30-5640-2, au nom de Pro Natura Berne, avec la mention «Loi sur la chasse» est le bienvenu. Un grand merci.

Sommaire

- 2 Editorial
- 4 Nature en zones bâties
- 5 40 ans de Pro Natura Jura bernois
- 6 Nouvelles des projets
- 7 Nouvelles des sections régionales
- 8 Invitation à l'assemblée des délégués

Impressum

Revue d'information des membres de Pro Natura Berne et de ses sections régionales. Jointe au Pro Natura Magazine 2/2020 (mars 2020). Paraît deux fois par année.

Editeur:

Pro Natura Berne

Secrétariat:

Schwarzenburgstr. 11, 3007 Berne
Tél. 031 352 66 00
e-mail: pronatura-be@pronatura.ch
Site internet: www.pronatura-be.ch
CCP 30-5640-2

Rédaction:

Jan Ryser

Version française:

Elisabeth Contesse

Composition et impression:

Vogt-Schild Druck AG, Derendingen

Tirage:

23 000 (allemand et français)

Suite de la page 1

Ces profondeurs minimales ne peuvent être que légèrement réduites sur de très courtes distances, sinon la circulation est interrompue.

Un autre aspect qui entre en compte dans la définition du débit résiduel est lié à notre perception du paysage. Une rivière ou un ruisseau sans eau n'est pas perçu comme tel, et pour l'observateur, l'absence des reflets sur la surface, l'absence du bruit de l'eau ou encore l'absence d'écoulement, seraient des éléments essentiels manquant dans les paysages aquatiques. Le paysage et l'impression subjective de l'homme sont donc des variables importantes qui sont pertinentes pour déterminer les débits résiduels minimaux.

En Suisse, les eaux appartiennent à la collectivité. Pour qu'une rivière ou un ruisseau puisse être utilisé pour la production d'énergie, l'exploitant doit obtenir une autorisation (une concession). Celle-ci est définie selon certaines règles basées sur des lois fédérales, à savoir la Loi sur la protection des eaux et la Loi sur la pêche. Depuis 1975, la Constitution fédérale oblige les cantons à garantir des débits résiduels suffisants. Par la suite, la Loi sur la protection des eaux de 1992 a défini des règles pour déterminer le débit résiduel minimal et stipule que pour chaque prélèvement d'eau existant, il appartient au canton d'ordonner l'assainissement du tronçon à débit résiduel. Dans ce cas, le débit minimum à garantir n'est pas celui nécessaire sur le plan écologique, mais celui qui est économiquement supportable par le détenteur du droit d'utilisation. Depuis, cette disposition a été clarifiée à plusieurs reprises par le Tribunal fédéral et fixée entre 3 et 8%. Si le tronçon à débit résiduel à assainir traverse des paysages ou des biotopes répertoriés dans un inventaire national ou cantonal (par exemple une zone alluviale), le dimensionnement du débit résiduel doit être augmenté et des indemnités sont versées au concessionnaire. Le Conseil fédéral avait alors précisé que l'assainissement des débits résiduels devait être achevé d'ici



Canal supérieur et centrale électrique dans la région d'Altisberg. Photo: J. Ryser

à fin 2007. Compte tenu de la lenteur de la mise en œuvre par les cantons, ce délai a été prolongé jusqu'à fin 2012.

La situation dans le canton de Berne

Fin 2018, 87 % des quelque 1'000 prélèvements nécessitant un assainissement dans 17 cantons ont été traités. Dans le canton de Berne il restait, à fin 2016, encore 11 captages à assainir sur les 52 inventoriés, et les délais de leur mise aux normes n'ont pas été précisés. En 2018, le canton de Berne n'a pas répondu à l'enquête. Avec plus de 20% de concessions non assainies, Berne fait partie des 6 cantons les moins performants en matière d'application de la loi, et ceci encore 28 ans après son entrée en vigueur! A notre connaissance, à ce jour aucune adaptation du débit résiduel n'a été appliquée dans ces 11 cas demandant un assainissement. L'application de la loi n'est donc pas différente de celle de la conservation de la nature, qui est lente et déficiente.

Exemple sur le cours inférieur de l'Emme

Deux des prélèvements d'eau devant encore être assainis se situent sur le cours inférieur de l'Emme, là où l'utilisation de l'énergie hydroélectrique à des fins industrielles est une tradition centenaire qui a donné naissance à un vaste et complexe système de canaux. Aujourd'hui, ce réseau d'eau artificiel alimente plusieurs petites

centrales hydroélectriques. Selon les concessions en vigueur, ces 2 exploitations ne se verront pas imposer de rejeter un débit résiduel convenable dans l'Emme avant plusieurs décennies. Elles sont par contre soumises à l'obligation d'assainissement en vertu de la Loi sur la protection des eaux. Cet assainissement a été abordé, mais le projet est resté en suspens à cause de conflits d'intérêts ou par simple manque de volonté. En amont de ces prélèvements existe une zone alluviale d'importance nationale, ce qui implique qu'un assainissement avec compensation des pertes de production serait probablement nécessaire. Lors de l'excursion du 2 mai à l'issue de l'assemblée des délégués (voir page 8), ces derniers et les invités de Pro Natura Berne auront l'occasion de visiter l'Emme sur son tronçon à débit résiduel à Utzenstorf ainsi que sur un tronçon revitalisé par le Canton plus en aval, près d'Altisberg. Cette visite nous donnera l'occasion de discuter de la mise en œuvre des mesures d'assainissement dans le canton de Berne et de solutions concrètes. Pour Pro Natura Berne, il est très important que les projets légaux soient enfin mis en œuvre et que les tronçons nécessitant des mesures supplémentaires avec indemnités financières soient également pris en compte. Pour que l'hydroélectricité soit écologique, il est impératif que des débits résiduels convenables soient restitués aux cours d'eau.

Jan Ryser, Directeur

Protection des espèces et des biotopes

La diversité des milieux et des espèces en zones bâties, c'est du concret! Selon les spécialistes de la protection de la nature, le potentiel de promotion de la biodiversité dans les zones bâties est incontestable. Ce potentiel est pourtant peu exploité par les citoyens ou les autorités. Le désir de la population de faire quelque chose pour la nature s'exprime de plus en plus via les campagnes de sensibilisation. Mais beaucoup ne savent pas quoi faire ni comment. C'est pourquoi il faut des initiatives, des idées et du soutien. Des conférences, des excursions, des ateliers participatifs, des conseils ou des articles de presse peuvent aider. Le secteur public a besoin d'impulsions pour l'entretien écologique des talus, des surfaces communales et résiduelles des zones bâties, en passant du toit plat des bâtiments de la voirie aux alentours de la mairie et d'infrastructures scolaires, ou encore des prairies fleuries remplaçant les gazons du cimetière. Chaque zone bâtie offre d'innombrables niches pour les insectes, oiseaux, reptiles, amphibiens et petits mammifères. Les opportunités résident dans le désamorçage des pièges ainsi que l'amélioration et la mise en réseau des éléments naturels. Les projets de construction devraient être axés sur la biodiversité dès le départ. Il y a beaucoup d'idées sur Internet et dans les revues spécialisées. Alors, agissons!

Des actions concrètes au premier plan...

...et ensemble, on peut faire beaucoup plus. C'est pourquoi 5 organisations de protection de l'environnement se sont regroupées à Herzogenbuchsee et ont fondé un «Groupe d'intérêt pour la biodiversité» en 2019. Il s'agit d'une association à structure horizontale qui stipule qui en fait partie et quels sont les objectifs. L'impulsion est venue de discussions de «comment limiter l'hécatombe des insectes». Les initiateurs de cette organisation y sont vraiment sensibles et cela montre que beau-



Un jardin en fin d'été avec des fleurs mellifères nourrissant abeilles et syrphes.
Photo M. Gfeller

coup de gens se sont réveillés. Cette communauté d'intérêt compte des citoyens engagés de la région de Herzogenbuchsee, pour qui la préservation d'un paysage proche de la nature et d'une zone habitée biodiversifiée tient à cœur. Les principes sont:

- nous nous engageons à atteindre nos objectifs par des mesures et des initiatives concrètes,
- nous voulons partager la joie de la biodiversité avec les autres, et
- nous transmettons nos connaissances et expériences sur la manière de préserver et de promouvoir la biodiversité.

Ce Groupe d'intérêt veut initier un vaste mouvement pour plus de nature. Ainsi, pour la première fois, la section régionale Pro Natura Haute-Argovie aborde le thème de «la nature en zone habitée» de manière approfondie avec une commune motivée. L'expérience acquise servira pour des projets similaires dans d'autres communes (les démarches sont déjà en cours). Moins de 6 mois après le lancement, la première haie est déjà plantée. Pas une haie de hêtres dans un coin de jardin, non! En collaboration avec la bourgeoise de Herzogenbuchsee, c'est une haie de 200 m qui relie à nouveau le bois isolé de Wysshölzli au réseau faunistique traversant la vaste forêt d'Oberwald. Les lièvres et les hermines qui existent encore dans l'Allmend peuvent se déplacer à couvert, de forêt en

forêt, et avoir des petits sous les haies. Les chauves-souris du village auront bientôt un couloir de vol qui les reliera à nouveau à des terrains de chasse le long des lisières forestières. Ce fut une excellente collaboration avec le Service des forêts, soutenue par l'Association Fledermausverein Bern. «Nous vous offrons une haie – vous en voulez une?». Ce modèle a touché plusieurs agriculteurs de la région. Une demande a été déposée auprès du conseil communal pour que l'entretien de la haie soit compris dans un entretien écologique des accotements; des discussions concrètes sont en cours. Depuis l'automne dernier, le mensuel local «Buchsi Zytig» publie des suggestions sur la façon dont on peut promouvoir la biodiversité et diverses informations sur tout ce qui rampe ou qui chante. En mars, une conférence sur la biodiversité dans les jardins a lieu à la bibliothèque communale. Suivront des soirées d'information sur les thèmes de l'eau dans les jardins, des plantes favorables aux insectes et sur les petites structures. Sont également prévus un atelier sur la construction de murs en pierre sèche et une campagne intitulée «Des chauves-souris chez moi – à l'aide? Oui!». Venez participer!

*Christian Gnägi, Vice-président de
Pro Natura Haute-Argovie*

Pro Natura Jura bernois fête ses 40 ans!

Un peu d'histoire

Pro Natura Jura bernois, groupe régional francophone de Pro Natura Berne, a été fondé le 18 juin 1980. Depuis cette date, il a été présidé sans discontinuer par François Gauchat. Les premières années, les affaires ont été traitées exclusivement sur une base bénévole par les membres de son comité. En 1988, les choses se sont professionnalisées grâce à l'engagement d'un chargé d'affaires en la personne d'Alain Ducommun. Le poste a été reconduit en 2019 et s'est féminisé avec l'entrée en fonction d'Elisabeth Contesse. Il serait fastidieux d'énumérer ici tous les sujets abordés au cours des 40 ans écoulés. Les projets les plus marquants, tous couronnés de succès, peuvent – sans fausse modestie – être mis en évidence: inventaire des objets naturels de toutes les communes du Jura bernois; remise à ciel ouvert de la Rouge-Eau à Bellelay (en collaboration avec le Service de la promotion de la nature); suivi de la mise en œuvre des mesures de compensation écologique VIGIER Ciments SA; contribution à la sauvegarde de la flore sommitale de Chasseral; multiples réalisations ponctuelles en faveur d'animaux menacés (oiseaux, batraciens, papillons, abeilles sauvages...); protection et entretien de biotopes remarquables via des conventions signées avec des communes; création d'un Groupe Jeunes + Nature Jura bernois; participation à l'achat et à la revitalisation de 5 ha de la partie est du Marais des Pontins (cette superbe réalisation – voir photos pendant/après travaux – fait l'objet de l'excursion de l'après-midi du 20 juin 2020).

Futur immédiat

Pour marquer les 40 ans de Pro Natura Jura bernois, quatre projets spéciaux vont être respectivement réalisés et lancés en cette année 2020:

Une publication sur les réserves naturelles et autres sites protégés régionaux. La brochure intitulée «Les réserves naturelles du Jura bernois» a été éditée pour les 10 ans de Pro Natura Jura bernois. Cet ouvrage reste la seule référence sur ce sujet et sollicite toujours l'intérêt des naturalistes et du public. Aujourd'hui, soit 30 ans plus tard, l'évolution de la nature, avec ou sans intervention humaine, donne un autre tableau de nos réserves naturelles. En outre, d'autres sites d'intérêt biologique ont fort heureusement pu être mis sous protection. De fait, Pro Natura Jura bernois planifie l'édition d'une version actualisée et augmentée de l'ouvrage sorti en 1990. **«Art'gile & nature»: une activité ludique et créative pour les jeunes.** Ce projet est proposé par le Groupe Jeunes + Nature Jura bernois. Début juin, sur le chemin de l'atelier de poterie, des jeunes ramasseront fleurs et brindilles pour constituer des œuvres d'art, en apprenant à travailler l'argile. Lors des fes-

tivités du 20 juin 2020, toutes les créations seront exposées et pourront être admirées.

Un court métrage sur les richesses naturelles de la région. Laissez-vous surprendre et venez découvrir ce film mis en scène par Blaise Droz... il sera projeté le 20 juin 2020 lors de la rencontre festive aux Savagnières.

Un concours «De nouveaux espaces biodiversifiés dans les communes». Pro Natura Jura bernois lance un concours visant à soutenir et encourager la réalisation de projets exemplaires et novateurs en faveur de la nature sur les territoires communaux de notre région. Vous souhaitez favoriser la biodiversité dans votre commune? Créer «votre» espace naturel? Alors, inscrivez votre commune au concours. Les projets les plus remarquables seront promus lors de la fête du 20 juin 2020; leur réalisation sera soutenue financièrement. (Un courrier postal avec tous les détails parviendra à chaque commune du Jura bernois.)



Travaux en cours dans le marais des Pontins: construction de digues au travers d'un fossé de drainage (photo du 18.10.2015 / Pro Natura, Bastien Amez-Droz)



Un nouvel équilibre écologique s'installe rapidement après la réalisation des travaux de revitalisation du marais des Pontins (photo du 06.09.2017 / Pro Natura, Bastien Amez-Droz)

40 ans - ça se fête!

Samedi 20 juin 2020, tous nos membres et sympathisants sont chaleureusement invités à rejoindre la Maison Chasseral – Les

Savagnières pour participer à la fête du 40^e anniversaire de Pro Natura Jura bernois. Le déroulement de la journée se présente comme suit:

- | | |
|-------|---|
| Lieux | Maison Chasseral – Les Savagnières à 2610 Les Savagnières |
| | Arrêt de bus «Savagnières, parc» sur la ligne St-Imier – Chasseral |
| 10h45 | Partie officielle |
| 11h45 | Verrée avec accompagnement musical |
| | Remises des prix «Art'gile & nature» et concours «De nouveaux espaces biodiversifiés dans les communes» |
| 12h45 | Repas (sur inscription) |
| 13h30 | Diffusion d'un court-métrage sur les richesses naturelles de la région |
| 14h00 | Départ à pied vers Les Pontins: visite du marais revitalisé en 2015 (sur inscription) |
| 16h30 | Retour à la Maison des Savagnières |

N'hésitez pas: venez fêter avec nous les 40 ans de Pro Natura Jura bernois!

Pour vous inscrire, adressez un courrier postal ou électronique avant le 20 mai 2020 à: Pro Natura Jura bernois – Printanière 40 – 2720 Tramelan / elisabeth.contesse@pronatura.ch, en précisant nom, prénom, adresse mail et combien vous serez à prendre part au repas et/ou à la visite des Pontins.

*Alain Ducommun &
Elisabeth Contesse*

Appel aux dons

Grâce à vos dons, Pro Natura Jura bernois peut protéger des milieux uniques de la région et promouvoir de nouveaux habitats naturels. Soutenez-nous: compte postal CCP 25-15682-6 au nom de Pro Natura Jura bernois, mention «dons».
Merci beaucoup.

Nouvelles des projets

La réalisation de projets est un des points forts des activités menées par Pro Natura Berne. Divers grands projets sont actuellement achevés ou sont en cours de préparation. Dans le cadre d'un projet mené sur 6 ans, la **promotion du crapaud accoucheur** dans l'Emmental et la Haute-Argovie a été terminée avec succès. En même temps, le suivi d'efficacité des mesures réalisées sur la période 2007–2010 a été effectué. De plus amples informations suivront dans un prochain numéro.

Après la réalisation d'un premier **projet sur les sources** en 2016–17, au cours duquel plus de 1000 sources ont été inven-

torisées, nous lancerons cette année un projet sur 5 ans grâce au soutien de la Confédération, du Fonds écologique BKW, du Fonds de l'énergie de Thoune et du Fonds de renaturation. Le but est à nouveau de sensibiliser les personnes concernées, mais aussi de restaurer une première série de sources détruites ou endommagées.

Dans **l'espace de l'Aar en Haute-Argovie**, tout un éventail de mesures de restauration sera mis en œuvre sur la base d'un travail effectué ces dernières années. Il s'agit notamment de plantations de haies, de revitalisations de ruisseaux, d'aménagements

de petites structures et bien plus encore.

La création d'étangs et la promotion des amphibiens ont une longue tradition chez Pro Natura Berne. À partir de cette année, un nouveau programme de création de plans d'eau en faveur d'amphibiens fortement menacés sera lancé. Actuellement nous travaillons à en assurer le financement. Les mesures seront mises en œuvre dans différentes régions sur une période d'environ 5 ans pour aider rai-

Actualité des sections régionales

Pro Natura Seeland

Engagement im Vorstand und in Arbeitsgruppen

Wir sind auf der Suche nach Leuten, die sich aktiv für die Natur einsetzen möchten, sei es im Vorstand oder in einer der beiden Arbeitsgruppen (Projekte, Baupublikationen). Sind Sie interessiert oder möchten Sie mehr Informationen? Dann nehmen Sie bitte mit unserem Co-Präsidenten Kontakt auf: Julien Stocker, www.julienstocker.ch, Tel. 077 409 91 64.

Senden Sie uns Ihre Mailadresse!

Um unsere Mitglieder besser und einfacher informieren zu können, etwa über bevorstehende Anlässe, Exkursionen und interne Mitteilungen, möchten wir vermehrt Infos per E-Mail verschicken. Dazu benötigen wir Ihre Mailadresse. Schicken sie uns doch dazu eine kurze Mitteilung an seeland@pronatura.ch. Besten Dank.

Alle aktuellen Veranstaltungen finden Sie auch unter www.pronatura-be.ch!

Le site www.pronatura-be.ch vous renseigne sur toutes les manifestations actuelles!

Pro Natura Oberemmental

Hauptversammlung und Vortrag

Montag, 23. März 2020

19.00 Uhr, Gasthof Bären, Langnau i.E. (1. Stock)
20.00 Uhr: «Wildes Kirgisien». Vortrag von Fritz Jakob.

Pro Natura Berner Mittelland

Fledermaus-Grundkurs Bern

Wollten Sie schon immer mehr über die heimliche Welt der 30 Fledermausarten der Schweiz erfahren? Im siebenteiligen Kurs (3 Theorieanlässe, Bestimmungsnachmittag, 3 Exkursionen) wird ein breites biologisches und ökologisches Grundwissen zu Fledermäusen vermittelt. Inhalte sind unter anderem Mystik, Evolution, Artenkenntnisse der heimischen Fledermausfauna,

Jahreszyklus, Ansprüche an Jagdlebensraum und Quartiere, Echoortung und praktische Tipps für den Fledermausschutz.

Veranstalter: Fledermausverein Bern,
Kontakt: kurs@fledermaus-be.ch,
weitere Informationen:
www.fledermausverein-be.ch > Aktuelles.

Braune Langohrfledermäuse im Quartier.
Foto: B. Karwowska



Pro Natura Region Thun

Hauptversammlung und Vortrag

Mittwoch, 8. April 2020

19.30 Uhr, Restaurant Rathaus, Velschensaal Dachstock, Gerberengasse 1, Thun.
20.30 Uhr: «Natur mit Latour». Hanspeter Latour erzählt uns von seinen Beobachtungen und Erlebnissen in der Natur und zeigt Bilder dazu.
Nach HV und Vortrag laden wir unsere Gäste zu einem kleinen Imbiss ein.

Pro Natura Jura bernois

Assemblée générale

Vendredi 17 avril 2020

19h30, Salle du Battoir (bâtiment de l'administration communale), Place du village 5, 2518 Nods

Groupe Jeunes + Nature Jura bernois
Sortie chaque premier samedi du mois.
Pour tous les enfants de 6 à 14 ans. Programme: voir pronatura-be.ch/jeunesse.

Invitation à l'assemblée des délégués

Samedi 2 mai 2020, 9h45
Landgasthof Bären, Hauptstrasse 18
3427 Utzenstorf

Train depuis Berne à 8h50, arrivée à Utzenstorf à 9h25, parcours à pied environ 4 minutes



Photo: J. Ryser

Ordre du jour de l'assemblée

1. PV de l'assemblée des délégués 2019
2. Rapport annuel 2019
3. Comptes 2019 et rapports des vérificateurs
4. Activités principales 2020
5. Budgets 2020
6. Elections
7. Divers et communications

Clôture: apéro et repas de midi dès 12h

13h45: excursion

Comme de nombreuses rivières, l'Emme est en grande partie aménagée et canalisée. D'un côté l'Emme ne reçoit que les eaux résiduelles après prélèvement du gros du débit pour alimenter les centrales électriques et, d'un autre côté, des efforts de revitalisation sont mis en œuvre et la Loi sur la protection des eaux exige un assainissement des eaux résiduelles. Lors de l'excursion le long de l'Emme au nord d'Utzenstorf (parcours d'environ 2,5 km), nous pourrions observer et discuter des différents aspects. Durée jusqu'à 16h15 environ. Retour à la gare / à l'auberge Bären.

En plus des délégués habilités à voter, tous les membres de Pro Natura Berne et accompagnant-e-s sont invité-e-s à la journée.

Le Comité

Talon d'inscriptions

(si vous assistez uniquement à l'assemblée des délégués le matin, il n'y a pas besoin de s'inscrire)

Repas de midi: Nombre de personnes: viande ____ végétarien ____

Excursion: Nombre de personnes: ____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

e-mail: _____

Merci de compléter tous les champs et retourner votre inscription jusqu'au 23 avril à Pro Natura Berne, Schwarzenburgstr. 11, 3007 Berne, ou par e-mail à pronatura-be@pronatura.ch